## conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NATURASOL Engrais potager - APOTBIO15 - 3167770210804

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

# SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial NATURASOL Engrais potager - APOTBIO15 - 3167770210804

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA: 01 45 42 59 99

# **SECTION 2. Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Information supplémentaire : Ce mélange n'a pas besoin d'être classé ni d'étiqueté.

#### 2.3 Autres dangers

Irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Irritation oculaire : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

## **SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

## **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	[%]
	Numéro		
	d'enregistrem		
	ent		
	No. INDEX		
			·

Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable

#### **SECTION 4. Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si

les troubles persistent.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# **SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Eau pulvérisée Jet d'eau

Oxyde de carbone

Référence: FDS\_684\_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 09/06/2015 Remplace les éditions précédentes

Sable

Mousse résistant aux alcools

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement voisin.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : oxydes d'azote (NOx).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les égouts ou dans l'environnement.

#### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats pour

élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Éviter la formation de poussière.

sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

Exigences concernant les aires

de stockage et les conteneurs

aires : Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage

en commun

: Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

# SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesure d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être

mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

# SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Couleur : spécifique du produit

## conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## NATURASOL Engrais potager - APOTBIO15 - 3167770210804

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

Odeur : caractéristique
pH : env. 5, 20 °C
Point d'éclair : Sans rapport
Hydrosolubilité : soluble

Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Propriétés explosives : Non-explosif
Propriétés comburantes : Non applicable
Masse volumique apparente : env. 750 kg/m³

#### 9.2 Autres informations

Aucune

#### SECTION 10. Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune à notre connaissance.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

 Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes

d'azote (NOx).

## **SECTION 11. Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Produit**

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

## conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# NATURASOL Engrais potager - APOTBIO15 - 3167770210804

Référence: FDS\_684\_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 09/06/2015 Remplace les éditions précédentes

Sensibilisation respiratoire ou : Aucun à notre connaissance.

cutanée

Information supplémentaire

: Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé à une concentration qui exige leur

prise en compte selon la directive de la CE.

# **SECTION 12. Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour le poisson : Aucune donnée disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Produit:**

Biodégradabilité : Les composés organiques du produit sont biodégradables.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

## **Produit:**

Mobilité : Aucune donnée disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### **Produit:**

**Evaluation** : Aucune donnée disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en

vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans

une déchetterie ou par un organisme agréé.

# **SECTION 14. Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA	
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses			
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses			
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses			
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe Il de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné			

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

#### NATURASOL Engrais potager - APOTBIO15 - 3167770210804

Référence : FDS\_684\_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision : 09/06/2015

Remplace les éditions précédentes

## **SECTION 15. Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

## **SECTION 16. Autres informations**

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.